

/DE.-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 87-395 du 26 Novembre 1987

Chargeant le Camarade André ATCHADE,  
Ministre de la Santé Publique de l'in-  
térîm du Camarade Nathanaël MENSAH,  
Ministre du Travail et des Affaires  
Sociales pour compter du 13 Novembre  
1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE;  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N°87-25 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

Ø E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 13 Novembre 1987, le Camarade André ATCHADE, Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérîm du Ministre du Travail et des Affaires Sociales pendant l'absence du Camarade Nathanaël MENSAH.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Novembre 1987

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6  
MTAS MSP 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE DLC INSAE 6 IGE 4 BN DAN 4  
DCCT ONEPI Gde CHANC. 3 UNB FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-